



Avis d'audience publique

Le 17 août 2012

Réf. 2012-H-07

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'un jour visant à étudier la demande d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) de supprimer les points d'arrêt et de modifier la date d'échéance du permis pour les déchets de substances nucléaires du Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope. Cette audience s'impose par suite de la décision de la Commission rendue le 16 octobre 2009, exigeant qu'EACL se présente à nouveau devant la Commission avant le début de la Phase 2 du projet.

Audience : Le 24 octobre 2012

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14e étage, 280, rue Slater,
Ottawa (Ontario)

Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience.

L'audience publique sera diffusée en direct sur Internet à partir du site Web de la CCSN. Elle sera ensuite archivée pendant 90 jours.

EACL demande que la Commission supprime les points d'arrêt pour permettre au projet de Port Hope de passer à la Phase 2, celle de la construction et de l'assainissement du projet. De plus, EACL demande à la Commission de prolonger la durée du permis afin qu'il demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 pour permettre à EACL de terminer la construction de l'installation de gestion des déchets à long terme et l'assainissement de sites dans la municipalité de Port Hope.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sur le point particulier à l'étude sont invités à présenter, par écrit, des commentaires sur la demande d'EACL. Les mémoires doivent être présentés au Secrétariat de la Commission d'ici le 24 septembre 2012 directement en ligne, à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm>, ou selon les coordonnées présentées plus bas. La demande doit inclure les renseignements suivants conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire précisant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels, tels que l'adresse et le numéro de téléphone, sont indispensables pour associer le mémoire à son auteur. Vous pouvez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez en assurer la confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont accessibles au public, sur demande auprès du Secrétariat.

Le mémoire d'EACL ainsi que les recommandations du personnel de la CCSN qui seront étudiés lors de l'audience seront accessibles après le 24 août 2012. Ces documents ne sont pas téléchargeables. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous ou directement au moyen du site Web. Les ordres du jour, la transcription des audiences et les renseignements sur le processus de l'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN, à www.suretenucleaire.gc.ca.

Louise Levert
Secrétariat
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284
Télec. : 613-995-5086
Courriel: interventions@cnsccsn.gc.ca